



2026-03-30-06 Création des commissions municipales

Envoyé en préfecture le 02/04/2026  
Reçu en préfecture le 02/04/2026  
Publié le  
ID : 022-212200901-20260331-2026\_03\_30\_06-DE

## Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal de Kermaria-Sulard Séance du 30 mars 2026

<b>Date convocation :</b> 23 mars 2026	Le trente mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de <b>Mme Joyselle Le CALVEZ, Maire.</b>
<b>Membres :</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<b>Etaient présents :</b> LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel  <b>Excusés :</b> Mr. Emmanuel Dru donne pouvoir à Mr Le Bouffant Gildas  <b>Absents :</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Mr Le Muzic Gurvan

### OBJET : Composition des commissions communales

#### Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article **L. 2121-22**, qui dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

**Vu** la délibération n° 2026-30-03-02 en date du 30 mars 2026 portant création des commissions municipales et fixant le nombre de leurs membres.

**Considérant** qu'il convient désormais de procéder à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger dans lesdites commissions..."

**Considérant** que les commissions municipales n'ont aucun pouvoir de décision propre et que leurs avis ne lient pas le Conseil Municipal ;

#### Article 1 : Désignation des membres

Désigne, à main levée, les membres suivants pour siéger dans les commissions :

#### Commissions Thématiques

##### Commission Finances et Budget :

**Titulaire :** Alain Henry

**Suppléants :** Gildas Le Bouffant-Gurvan Le Muzic -Yann Crech'riou

##### Commission du personnel

**Titulaire :** Alain Henry

**Suppléants :** Gildas Le Bouffant – Béatrice Le Gac – Jacques Fouquet

##### Commission bulletin municipal/site web/réseaux sociaux

**Titulaire :** Gurvan Le Muzic

**Suppléants :** Angélique Briot-Audrey Le Huerou - Janette Roger

##### Commission Affaires Scolaires et restaurants scolaires

**Titulaire :** Beatrice Le Gac

**Suppléants** Solene Noussan - Audrey Le Huerou – Benoit Desvaux



2026-03-30-06 Création des commissions municipales

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 022-212200901-20260331-2026\_03\_30\_06-DE

### Commission des affaires sociales

Titulaire : Angélique Briot

Suppléants : Mireille Maronne - Janette Roger – Gildas Le bouffant

### Commission jeunesse culture et conseil municipal

Titulaire : Gurvan Le Muzic

Suppléants : Solene Noussan - Yann Crec'hriou – Béatrice le Gac – Audrey Le Huerou - Angélique Briot

### Commission petite enfance

Titulaire : Janette Roger

Suppléants : Béatrice Le Gac - Angélique Briot - Audrey Le Huerou

### Commission Urbanisme, Travaux et Patrimoine

Titulaire : Alain Henry

Suppléants : Emmanuel Dru -Benoit Desvaux – Jacques Fouquet

### Commission embellissement et environnement

Titulaire : Mireille Maronne

Suppléants : Janette Roger – Alain Henry - Audrey Le Huerou

### Commission tourisme et camping

Titulaire : Yann Crec'hriou

Suppléants Thierry Even – Alain Henry – Mireille Maronne

### Commission des associations

Titulaire : Janette Roger

Suppléants Gurvan Le Muzic- Audrey Le Huerou - Mireille Maronne

### Commission fêtes et cérémonies

Titulaire : Yann Crec'hriou

Suppléants : Janette Roger - Mireille Maronne - Angélique Briot

### Commission santé

Titulaire : Gildas Le Bouffant

Suppléants : Audrey Le Huerou – Angélique Briot – Béatrice Le Gac

### Article 2 : Fonctionnement

Précise que chaque commission pourra désigner un vice-président chargé de convoquer les réunions et d'en diriger les débats en cas d'absence du Maire.

### Le conseil municipal

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

Pour

15

Contre

0

Abstention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31 mars et de la publication le 31 mars 2026

La Maire

Joyselle Le Gálvez

